



## Que vont devenir les locataires ?

Par **Lobby**, le **04/07/2010** à **13:42**

Bonjour,

je suis actuellement locataire dans une résidence pour étudiants, le locataire de l'immeuble est « l'entreprise » FAC-HABITAT. Celle-ci depuis 1 an parle de rendre la résidence au propriétaire (une mairie) car elle n'est plus rentable, il n'y a plus assez de locations.

Les locataires des appartements ont un bail de 1 an reconductible, au 31 Aout 2010 ce bail sera terminé. FAC-HABITAT ont donc décidé de rendre la résidence à la mairie pour le mois de Septembre mais la mairie n'a donnée aucune informations, nous ne savons pas si elle va continuer à louer les appartements.

Les questions que je me pose sont donc les suivantes :

Qu'elles sont les obligations qu'a la mairie envers les locataires, une fois que FAC-HABITAT leurs auront rendus l'immeuble ?

Es que les locataires auront l'obligation de partir de leur logement à la fin du bail ?

Merci de votre attention, cordialement.

Par **Lobby**, le **05/07/2010** à **17:39**

Personne ne peut m'aider ?